

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois  
Le jeudi 19 janvier à 20H45

AFFICHE le :

20/01/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, HOFFER Marie-Hélène,

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DEBCZAK Jean-Michel, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : Mme LE BEC Fanny, M. VANÇON Frédéric et M. WEISSE Corentin

Pouvoirs : M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à M. DRÉVILLE Gérard  
Mme CAQUIN Michèle donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric

Secrétaire : DAUPTAIN Marie-Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

TRANSMIS le :

20/01/2023

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que c'est la 3<sup>ème</sup> fois que la commune est amenée à se prononcer sur le projet d'aménagement TERRA pour mémoire, zone logistique située le long de la RD 317.

Une enquête publique s'est déroulée du 28/05/2021 au 29/06/2021 dont l'objet était de confirmer l'intérêt général de la déclaration de projet emportant la mise en comptabilité du PLU.

**La commune avait rendu un avis favorable et avait donc approuvé la mise en comptabilité du PLU.**

Il y a eu ensuite une consultation du public qui s'est déroulée du 17/10/2022 au 16/11/2022 dans le cadre de la législation ICPE suite aux demandes d'enregistrement en vue d'exploiter deux entrepôts logistiques sur les lots 1 et 2 du projet.

**La commune a rendu un avis défavorable**

Une enquête publique conjointe préalable à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et au permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme s'est déroulée du 15/12/2022 au 14/01/2023.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal est appelé à donner son avis dans les 15 jours suivant la clôture du registre de l'enquête.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,*

1/. Émet un **AVIS DÉFAVORABLE**,

- tant qu'un plan de cheminement global (véhicules, cycles, piétons) ne sera pas proposé pour l'entrée et la sortie de ladite zone, plan qui créera un minimum de gêne supplémentaire,
- tant que les possibilités de parking poids lourds à l'intérieur de la zone ne seront pas augmentées,
- tant qu'un plan de cheminement simple prenant en compte les voiries et

### NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

### OBJET :

Avis de la commune sur le permis d'aménager TERRA à la suite de l'enquête publique

chemins périphériques du projet (RD 317, RD 10, chemin des Peupliers, nouveau chemin inscrit au PDIPR\*) ne sera pas proposé.

\*Chemin inscrit au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) du Val d'Oise par délibération du Conseil Départemental du 16/12/2022

2/ Transmet la délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Frédéric MOIZARD